



Communiqué de Presse

Paris, le 12 septembre 2020

Le sapin de Noël, un symbole du vert

Pourquoi le maire de Bordeaux veut-il tuer notre traditionnel sapin, symbole du renouveau de la vie, en refusant d'ériger ce qu'il qualifie sinistrement « d'arbre mort de Noël » ? Il est pourtant un parfait symbole « vert » de l'éternité. L'arbre de Noël est une tradition ancienne qui apporte la joie et ne fait de mal à personne. L'AFEF (Association Française des Eaux et Forêts) estime que s'en prendre à cet arbre symbole pour le tuer, est dérisoire.

Pourquoi le nouveau maire de Bordeaux veut-il tuer le sapin de Noël ?

Contrastant avec une nature dénudée, triste et en repos hivernal, depuis la période romaine les végétaux à feuilles persistantes, houx, chêne vert ou résineux, symbolisent la vie éternelle, le renouveau de la vie et la force ; ils ornaient ainsi le front des vainqueurs.

Le sapin est un symbole d'éternité païen très ancien. Le missionnaire Saint Colomban, qui érigea en l'an 590 le monastère de Luxeuil (Vosges du Sud, Haute-Saône), christianisa avec une croix et de nombreuses lanternes apportées par la population pour l'illuminer, un vieux sapin, objet d'un ancien culte païen, culte de l'arbre développé en particulier par les Scandinaves et les Germains.

Décoré de pommes rouges, le sapin notamment célébré lors du solstice d'hiver était l'arbre du paradis et on le mentionne en 1510 en Lettonie et en 1521 à Sélestat. C'est en Alsace et dans les Vosges que semble remonter la pratique d'aller chercher en forêt un beau sapin pour décorer la ville. Au XVIIe siècle déjà, les aubergistes de Mulhouse décoraient leur façade de branches de sapin prélevées dans la forêt voisine du Tannenwald (délibérations de 1667 et 1680).

Aujourd'hui, l'arbre de Noël est une façon d'amener une partie de la forêt au cœur des villes pour la présenter aux urbains. A plusieurs reprises les forestiers comme les agriculteurs ont aussi su présenter des champs de blé et de petites parcelles de forêt aux centres des villes comme sur les Champs-Élysées. C'est simplement une bonne communication pour sensibiliser les citoyens à la nature.

L'Association Française des Eaux et Forêts (AFEF) estime que vouloir supprimer le symbole de l'arbre de Noël est inutilement punitif, il vaudrait mieux se préoccuper des difficultés de la filière forêt-bois et de la survie des forêts attaquées par la sécheresse et certains insectes.

Les forestiers font partie des plus anciens protecteurs de la nature et véritables écologistes ; ils sont heureux de pouvoir présenter aux citoyens des échantillons de vraie nature, des confettis de forêt, en attendant qu'ils aient l'occasion de se ressourcer dans la forêt même. Dans un monde de plus en plus minéralisé et urbanisé, mettre une touche de vert joyeux avec les arbres de Noël participe à la communication pour la connaissance et la protection des forêts.

L'Edit de Brunoy de Philippe VI de Valois en 1346 édictant que les coupes de bois doivent être réglées de façon à se soutenir perpétuellement pose parfaitement les fondements de la gestion soutenable, depuis organisée par des aménagements ou des plans de gestion qui préservent pour l'avenir nos forêts ; la plupart sont certifiées PEFC.

Quant aux arbres de Noël, épicéas sapins (blancs ou de Nordmann) ils sont pour l'essentiel plantés et cultivés hors forêt à cet effet, en milieu agricole (plus de 5 millions par an). Seuls les quelques rares grands sapins sont prélevés en forêt avec précaution et sans aucun dommage.

Avec le feu dans la cheminée réchauffant l'ambiance, l'arbre de Noël est un symbole de joie et de la magie de Noël mais aussi de lutte de la forêt contre la pollution et le réchauffement climatique. Pensons à la joie des enfants et ne soyons pas punitifs.

On ne peut vouloir utiliser un maximum de bois, matériau renouvelable et écologique essentiel, dans la construction de nos maisons, dans l'ameublement et dans le chauffage durable des logements et ignorer naïvement que ce bois provient d'un arbre coupé. Couper des arbres fait partie du cycle normal dans la nature, comme récolter son blé, mais à condition de gérer de façon soutenable nos forêts comme c'est le cas en France.

Le nouveau maire de Bordeaux a décidé de supprimer le traditionnel arbre de Noël des places de la ville car « il ne veut pas présenter un arbre mort de Noël ». Préfère-t-il ériger un arbre en plastique ? Ces sapins en plastique polluant sont malheureusement proposés mais ne sont plus qu'une fausse image de la nature. Ce concept de l'arbre mort relève de la même vision que ne plus couper une salade. Il lui faut aller plus loin et interdire aussi les marchés aux légumes fraîchement tués et aux fleurs coupées, ces dernières également preuve d'amour et source de joie... La mort est pourtant le sort inéluctable de tout être vivant.

Il tente d'argumenter « il est trop couteux de faire traverser la France et d'ériger ces grands sapins ». Bordeaux est au cœur de l'Aquitaine, région très forestière, et refuser l'arbre de Noël est un affront fait à sa Région et à ses habitants. Car des résineux - sapins, épicéas, douglas, etc. – existent aussi à bien moindre distance. Solution de repli, si c'est vraiment un problème de coût, ériger un beau pin maritime d'âge moyen au port encore conique, serait un sympathique symbole des Landes.

Même les plus petites communes rurales savent trouver à proximité et à très faible coût leur arbre de Noël et le mettent en place avec leur service technique pour la joie de leur population.

L'AFEF estime que s'en prendre à cet arbre symbole pour le tuer, est triste et bien dérisoire.

Jean-Marie BALLU
Président de l'AFEF

A propos de l'Association Française des Eaux et Forêts

L'Association Française des Eaux et Forêts (AFEF) est une communauté de réflexion et d'échange entre tous les partenaires de la filière forêt bois disposés à la faire progresser. Elle a pris la suite de la Société des amis et anciens élèves de l'École nationale des Eaux et Forêts, association créée à Nancy en 1925 à l'occasion du centenaire de l'enseignement forestier, celui de l'École royale forestière créée en 1824. La cooptation sur présentation d'un parrain est la règle.

L'AFEF est reconnue d'utilité publique depuis le 19 février 1937. La liste de ses activités et de ses contributions depuis 85 ans est considérable.

Contact :

Jean-Marie BALLU, Président de l'AFEF : 06 72 78 88 83 – jm.ballu29@gmail.com
Pascal JACOB, Vice-Président de l'AFEF : 06 25 95 24 14 – pjacob@pascaljacob.com

AFEF - ASSOCIATION FRANCAISE DES EAUX ET FORÊTS

21 bis, rue du maréchal Galliéni
78000 VERSAILLES - contact@afef.fr – www.afef.fr